



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination**  
Service des élections, de la réglementation générale  
et de l'environnement  
Bureau de la réglementation générale et de l'environnement

Affaire suivie par : Mme MAXCH-TERRADE  
Ref : 2022-  
Téléphone: 04 66 36 43 04  
courriel : [isabelle.maxch@gard.gouv.fr](mailto:isabelle.maxch@gard.gouv.fr)

Nîmes, le **13 JUIN 2022**

La préfète du Gard

à  
Mesdames et messieurs les membres  
de la Commission de Suivi de Site  
(CSS) autour des installations de la  
SANOFI à Aramon

**Objet** : Réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société SANOFI, sur le territoire de la commune d'ARAMON

**P.J.** : Arrêté de création de la CSS  
Un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté de renouvellement de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société SANOFI à Aramon, dans le cadre de l'article L125-2 du code de l'environnement.

Je vous informe que la réunion de la CSS se tiendra le :

**mercredi 6 juillet 2022 à 10H00**  
salle du conseil municipal  
Mairie d'ARAMON  
30390 ARAMON

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

- Bilan d'activité de l'exploitant 2020-2021
- Bilan de l'inspection des installations classées 2020-2021
- Point d'actualité post Lubrizol : dispositions générales
- Mise en œuvre post-PPRT
- questions diverses.

Je vous remercie donc de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

Pour la Préfète,  
Par délégation, le directeur,

  
Gilles GUILLAUD

## DESTINATAIRES

### **Collège « Administrations de l'Etat »**

La préfète du Gard, ou son représentant,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,

Le directeur du service départemental d'incendie et de secours, ou son représentant,

Le chef du service interministériel de défense et de protection civile, ou son représentant,

Le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant,

Le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Gard, ou son représentant.

### **Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »**

M. Pierre PRAT, commune d'Aramon

M. Olivier LEPERCHOIS, commune d'Aramon

M. Florian ANTONUCCI, conseiller communautaire de la communauté de communes du Pont du Gard

Mme Nathalie NURY, conseillère départementale du canton de Roquemaure

### **Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée »**

M. Christian CAMELIS, Société de Protection de la Nature du Gard

M. Alain CLERGERIE, riverain

Mme Francette AGULHON, riveraine

M. Florian ARGELAGUET, riverain

### **Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :**

M. Denis LARGEAU, Directeur du site

M. Jacques LONGEPE, responsable production chimie 2

Mme Agnes BARTHE, responsable HSE

### **Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :**

M. Nicolas FERREC, membre du CSE

Mme Marie-Claude ROMEO VASQUEZ, membre du CSE

Mme Agnès CASTRALE, membre du CSE